

SECTEUR ENFANCE-JEUNESSE- FAMILLES

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Service ACTES Pélican/SAP

ACTES Pélican

Administrateurs Ad Hoc



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I – PRESENTATION	6
A – Les missions de l’administrateur <i>ad hoc</i>	6
B – Les objectifs et les moyens mis en œuvre par l’équipe pluridisciplinaire.....	7
C – L’organisation du Service ACTES Pélican	9
II – ACTIVITE EN CHIFFRES	10
A – Les désignations reçues en 2018	10
1. Répartition par tribunaux	10
2. Répartition par domaine d’intervention.....	11
3. Répartition par sexe et par tranche d’âge.....	12
B – L’activité globale : la répartition des missions sur l’exercice 2018	12
1. Les procédures civiles	13
2. Les procédures pénales	14
3. Les procédures administratives.....	14
C – Les missions clôturées	14
III – REPRESENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS	16
A – La représentation judiciaire et administrative	16
B – L’accompagnement des mineurs et de leur famille	16
C – Les différents intervenants autour d’une situation.....	18
1. Du milieu judiciaire et institutionnel	18
2. Du milieu social, associatif et scolaire	19
3. Du milieu médical	19
4. Du milieu financier et bancaire.....	20
D – La gestion des fonds	20
IV– GESTION DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	22
A – Charges de la section d’exploitation	22
B – Charges de la section d’exploitation.....	23
V– CONCLUSION : Enjeux et perspectives 2018	24
ANNEXES	25
➤ Annexe n° 1 : Récapitulatif des chiffres clés 2018.....	27
➤ Annexe n° 2 : Fiche action dans le cadre du CPOM.....	29

INTRODUCTION

En 2018, la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, dans la réponse aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de la personne accompagnée, du citoyen.

Elle accompagne en moyenne 9 352 personnes par an et organise ses interventions dans 3 secteurs d'activité :

- **Le secteur accompagnement social et médico-social** se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté. Il regroupe 3 établissements médico-sociaux du champ des addictions (complétés par Reprises qui rémunère le travail à la journée pour des usagers de drogue) et de la précarité associée aux maladies invalidantes, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale (CHRS) pour personnes isolées et familles, la Halte de nuit ouverte d'octobre à juin et le Service Migrants qui accompagne la demande d'asile et l'insertion socio-professionnelle des réfugiés principalement dans le moyen et haut pays. 260 logements dont 48 propriétés de la Fondation sont supports de ces activités de mise à l'abri, d'hébergement, d'accompagnement social global vers un logement autonome. Ce secteur compte 91 salariés.
- **Le secteur accès à l'emploi** repose sur le principe selon lequel « tout le monde peut travailler », la reprise d'une activité représentant le meilleur moyen d'accéder à l'autonomie. Il regroupe, un Atelier d'Adaptation à la Vie Active (AAVA), un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) avec le support d'une ressourcerie, le dispositif Cap entreprise qui met en relation directes offres et demandes d'emploi à partir de la méthode IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande créée par l'association Transfer), Flash emploi pour les nouveaux entrants dans le RSA, Appui Intensif Emploi pour les allocataires du RSA les plus anciens, une action d'accompagnement à l'emploi pour les seniors allocataires du RSA et une action de développement d'un réseau d'entreprises, ainsi que le Centre de Pré-Orientation définissant un nouveau projet professionnel pour des personnes en situation de handicap, en reconversion. Une plateforme emploi qui soutient l'accès à l'emploi des personnes accueillies au CHRS, l'auto-école sociale, un partenariat avec le PLIE du Pays de Lérins ainsi qu'une mise à disposition de scooter ou vélo électrique pour les personnes au RSA qui reprennent une activité, complètent ces interventions. Ce secteur intervient dans tout le département des Alpes-Maritimes de Grasse à Menton. Il compte 100 salariés.
- **Le secteur enfance famille**, rassemble divers établissements de la protection de l'enfance. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.e.s, jeunes majeur.e.s confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance : trois Maisons d'enfants à caractère social, la Maison de l'enfance de la Trinité, un Pôle adolescents La Villa Marie Ange - la Guitare, accueillent des enfants âgés de 6 à 18 ans, des appartements dans le diffus permettent de développer l'autonomie des jeunes de 16 à 21 ans. Un service d'Action Educative à Domicile en collaboration avec les familles, une entité Pélican : Service professionnalisé d'administrateurs ad hoc et des actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité en maison d'arrêt complètent ces interventions. Le secteur a développé un service de placement à domicile, un lieu ressource pour enfants et adolescents déscolarisés et s'est étoffé en 2018 d'une Plateforme de Services Jeunes qui offre un accompagnement sur mesure, visant l'insertion sociale et professionnelle de jeunes de 16 à 25 ans en errance. Ce secteur compte 107 salariés.

Le siège social apporte un soutien technique aux directions opérationnelles et veille au respect des réglementations à partir de diverses fonctions supports (la direction générale, la direction administrative et financière, la direction des ressources humaines et les directions techniques et du patrimoine). Il est constitué d'une vingtaine de salariés.

Depuis 2017, la Fondation développe également une nouvelle activité de soutien auprès des associations de bénévoles du département, à partir de la collecte de dons et legs, qu'elle compte intensifier.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence avec les 2 orientations stratégiques de la Fondation :

1. Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage acteurs de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Réinventer l'identité managériale de la Fondation en aménageant le système pyramidal actuel et mettre en œuvre l'évaluation à 360° c'est-à-dire travailler sur les compétences de chaque salarié-ée en faisant intervenir toutes les parties prenantes qui ont un lien, direct ou indirect, en amont ou en aval, avec lui.
- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, eco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

2. L'innovation sociale afin de :

- Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement de la cellule projets pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.
- Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.
- Intégrer le numérique dans les pratiques professionnelles pour gagner en efficacité et en autonomie
- Attirer des bénévoles pour compléter et enrichir les interventions

Les perspectives 2019 :

Depuis 2015, la Fondation a augmenté sa masse salariale de 7 % (300 salariés à fin 2018) et géré 20 % de logements supplémentaires (290 logements fin 2018), dédiés à des personnes en situation de vulnérabilité. Face aux besoins croissants d'hébergement, de logement et d'accompagnement des publics migrants, des jeunes NEET (Not in Employment Education or Training...), de familles et personnes isolées en situation de pauvreté, nous prévoyons dans les

deux ans à venir une progression de 7 % de nos effectifs et de 35 % de logements supplémentaires.

2019 sera donc consacrée à une réflexion de fond sur l'organisation du travail avec la part grandissante de notre direction de l'immobilier.

L'innovation managériale dans laquelle nous sommes activement engagés se poursuivra, à partir d'un fonctionnement plus horizontal.

Nous devons mieux qualifier les apports des coordonnateurs-trices en complément des cheffes de service ainsi que ceux des médiateurs-trices pairs (Halte de nuit, Caarud, Un Chez Soi d'Abord...), de nouveaux salariés qui enrichissent nos pratiques professionnelles par leur savoir lié à leur expérience de la rue, de la maladie.

Nous négocierons avec nos institutions représentatives du personnel un accord sur la qualité de vie au travail-égalité professionnelle pour identifier en quoi la Fondation se distingue par sa « marque employeur » sur ces sujets et lutte contre les représentations afin de favoriser plus de mixité dans les métiers du social.

Nous continuerons à centrer nos actions sur les publics dits « invisibles », les « hors radars » par leur marginalité extrême, leur grande exclusion et à porter une grande ambition pour ces publics parfois découragés par la complexité administrative pour accéder à leurs droits. Pour cela nous accentuerons l'aller-vers à partir de notre CHRS, de notre plateforme de services jeunes, en créant une équipe mobile emploi ainsi qu'un groupement de coopération, support des ACT, Un Chez Soi d'Abord avec nos partenaires Isatis et l'hôpital psychiatrique Sainte Marie.

Des regroupements, des mutualisations de ressources, ayant notamment pour but d'accroître les interventions « hors les murs » seront également engagées : plateforme de services en addictologie entre notre CAARUD et notre CSAPA, refonte de nos ACT avec des places dites « à domicile ».

Enfin 2019 est une année où nous ambitionnons de communiquer davantage sur nos réalisations, investir les réseaux sociaux pour attirer de nouveaux profils, diversifier nos coopérations, valoriser nos actions et ainsi collecter plus de fonds privés.

I - PRESENTATION

Depuis plus de 15 ans, le Service ACTES Pélican de la Fondation de NICE exerce les missions d'administrateurs *ad hoc* financées par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes.

Inscrit dans le ressort de la Cour d'Appel d'Aix en Provence, il est **un acteur de la Justice**, indispensable à son bon fonctionnement.

Son champ d'intervention est encadré par le Code civil, le Code de procédures civiles, le Code pénal et celui des procédures pénales, le Code de l'action sociale et des familles et le Code de l'entrée et du séjour des étrangers en France et du droit d'asile.

Plus qu'un acteur de la sphère purement juridique, il exerce **également un rôle social au service des enfants**. L'administrateur *ad hoc* ne se contente pas de représenter le mineur en justice, il l'accompagne, le soutient, l'écoute et devient son véritable défenseur aux côtés de l'Avocat. Sa **fonction hybride** est un maillon incontournable de la protection de l'enfance.

Intégré dans le CPOM¹ 2018-2022, le service ACTES Pélican est un partenaire privilégié de l'Aide Sociale à l'Enfance des Alpes Maritimes et son activité n'a de cesse de croître confirmant ainsi la reconnaissance des magistrats, et des partenaires avec lesquels le service travaille.

La spécificité de ce service, qui repose sur une équipe pluridisciplinaire composée de psychologue, travailleurs sociaux, et juriste, lui confère les compétences requises pour traiter au mieux les missions qui lui sont confiées.

En 2018, le service ACTES Pélican a reçu 164 désignations pour 124 nouveaux mineurs contre 117 en 2017. Ces désignations sont venues s'ajouter aux procédures des années précédentes toujours en cours.

Tout au long de l'année, le service a représenté et accompagnés 501 mineurs pour 632 missions soit 13% de plus que l'année précédente.

A- Les missions de l'administrateur *ad hoc*

Dans le guide méthodologique de l'administrateur *ad hoc*, édité par le Ministère de la Justice, il peut être qualifié comme « **une personne physique ou morale désignée par décision judiciaire dans le cadre d'une procédure civile ou pénale qui se substitue aux représentants légaux pour exercer leurs droits au nom et place du mineur et assurer une mission d'accompagnement adaptée et effective le temps de la procédure. Il est le représentant provisoire du mineur** »

Plus simplement, l'administrateur *ad hoc* est une personne désignée par un magistrat pour exercer les droits d'un enfant (de sa naissance jusqu'à ses 18 ans) dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Il intervient bien souvent dans des situations difficiles pour l'enfant et, en sus d'exercer les droits de celui-ci, il doit également devenir son « **porte-parole** ».

Pour ce faire, il devra dans un premier temps recevoir la parole de l'enfant pour ensuite la traduire en une stratégie de défense de ses intérêts. C'est en raison de cette mission d'écoute, et de la

¹ **CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

particularité des usagers de l'Administration ad hoc, ces derniers étant mineurs, que la charge hybride de la fonction d'Administrateur ad hoc, tant sociale que juridique, prend tout son sens.

La saisine de l'administrateur *ad hoc* peut émaner du Parquet, du Juge d'instruction, du Juge des Enfants, du Juge des affaires familiales, du Juge des tutelles en charge des mineurs et plus récemment du Juge des libertés et de la détention.

Le Procureur de la République peut également mandater l'administrateur *ad hoc* pour représenter et accompagner les mineurs isolés étrangers ou mineurs non accompagnés demandeurs de droit d'asile.

Le rôle de l'administrateur *ad hoc* se présente sous deux aspects : l'exercice du mandat judiciaire et l'accompagnement du mineur durant la procédure, étant précisé que ces deux aspects sont indissociables l'un de l'autre dans l'exercice de la mission.

- Mission juridique : l'administrateur *ad hoc* exerce les droits afférents à la partie civile, notamment se constituer partie civile. Il procède à la désignation d'un avocat et à la demande d'aide juridictionnelle. Il peut faire appel et formuler une demande d'actes. Il a accès au dossier judiciaire.
- Mission d'accompagnement : Dès sa désignation l'administrateur *ad hoc* s'efforce à nouer une relation de confiance avec l'enfant. Le mineur doit pouvoir joindre ou rencontrer l'administrateur *ad hoc* aussi souvent qu'il le souhaite selon son âge. L'aspect humain de cette fonction apparaît primordial car l'administrateur *ad hoc* doit veiller au respect de la personne de l'enfant, ce qui comprend notamment une vraie prise en considération de sa parole et de ses droits.

Les missions d'administrateur *ad hoc* s'appuient sur des compétences spécifiques, à la fois éducatives, sociales, psychologiques, juridiques et judiciaires... En plus des Administrateurs ad hoc, la psychologue et la juriste (qui est également Coordinatrice du service) prennent en charge les missions en fonction de leur expertise et leur spécificité.

B. Les objectifs et les moyens mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire

Le mineur n'a pas capacité à agir seul en justice. C'est donc à ses représentants légaux, ses parents ou à défaut une personne mandatée comme un administrateur *ad hoc* de le faire en son nom. Toutefois, la désignation de l'administrateur *ad hoc* n'intervient qu'en cas de carence des représentants légaux du mineur, en cas d'opposition d'intérêts ou lorsque ses intérêts ne sont pas totalement assurés voire en l'absence de représentant légal.

L'administrateur *ad hoc* peut être désigné dans les procédures pénales, civiles et administratives :

- En matière pénale : l'administrateur *ad hoc* intervient essentiellement pour le mineur victime afin de le représenter et de l'accompagner pour des faits de maltraitances physiques, sexuelles et/ou psychologiques (Art 706-50 et Art 706-52 du Code de Procédure Pénale). Il se constitue partie civile afin que le mineur soit reconnu dans son statut de victime et obtienne réparation du préjudice subi ;
- En matière civile : en Assistance Educative, en filiations et pour les voies d'exécution. (NB : Le service gère encore quelques procédures en liquidation partage relatives à des successions conflictuelles, afin de préserver les intérêts financiers du mineur) ;

- En matière administrative : l'administrateur *ad hoc* intervient auprès de mineurs non accompagnés sur le territoire français afin de les représenter dans le cadre de leur demande de droit d'asile. Le service assure également leur accompagnement devant les collectivités territoriales dans le cadre d'indemnisation.

L'administrateur ad hoc met en œuvre tous les moyens pour :

- Recevoir et informer le mineur et / ou sa famille sauf intérêts contraires ainsi que les différents partenaires sur la mission de l'administrateur *ad hoc* et de son déroulement ;
- Mandater un avocat spécialisé pour se constituer partie civile au Pénal aux intérêts de l'enfant victime es qualité d'administrateur *ad hoc* à l'audience ainsi que dans tout acte judiciaire sollicité par le magistrat mandant ;
- Comprendre l'environnement familial de l'enfant par des entretiens mais aussi en participant à des points techniques et des synthèses organisés par l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- Confronter différents points de vue pour appréhender au mieux la situation du mineur ;
- Recueillir la parole du mineur et la soutenir ;
- Préparer le mineur aux diverses étapes de la procédure : audiences, expertises, auditions ;
- Recouvrir les dommages et intérêts alloués au mineur en réparation du préjudice subi et d'en assurer le suivi financier jusqu'à sa majorité ;
- Rédiger avec les mineurs non accompagnés leur récit de vie dans le cadre de leur demande de droit d'Asile pour l'OFPRA² et la CNDA³, les préparer aux entretiens et de les informer de leurs droits.
- Déposer des requêtes auprès des magistrats et Rendre comptes des missions accomplies dans l'intérêt des mineurs en fin de procédure ou à la majorité de ces derniers avec le Rapport de Fin de Mission.

² **OFPRA** : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides

³ **CNDA** : Cour Nationale du Droit d'Asile

C – L'organisation du service ACTES Pélican

Dénomination	ACTES Pélican Service d'Administrateurs <i>ad hoc</i> et d'accompagnement des mineurs victimes
Coordonnées	2 rue colonel Gassin 06000 NICE <u>Téléphone</u> : 04 92 04 12 07 <u>Fax</u> : 04 93 89 21 26 <u>Email</u> : pelican@fondationdenice.org
Composition équipe	<ul style="list-style-type: none">• 1 Coordinatrice juriste à 80%• 3 Administrateurs <i>ad hoc</i>• 1 Psychologue à mi-temps• 1 Secrétaire à 80%• 1 Elève stagiaire avocat (période de 6 mois).
Date de création	01-10-2003
Convention collective	CCN du 15 mars 1966
Représentation – Accompagnement	Financement annuel pour 300 dossiers par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes dans le cadre du CPOM 2018-2022
Usagers	Mineurs non représentés dans une procédure judiciaire de 0 à 18 ans
Fonctionnement	Du lundi au vendredi <ul style="list-style-type: none">• De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (du lundi au jeudi)• De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (le vendredi)
Agrément	Procureur de la République sur le ressort de la Cour d'Appel d'Aix en Provence
Modalités de prise en charge	Missions sur mandat judiciaire
Missions	<ul style="list-style-type: none">• Représenter le mineur dans une instance judiciaire et défendre ses intérêts conformément au cadre fixé par la désignation du magistrat mandant, aussi bien dans le champ pénal, civil qu'administratif ;• Accompagner le mineur tout au long de la procédure.

II. L'ACTIVITE EN CHIFFRES

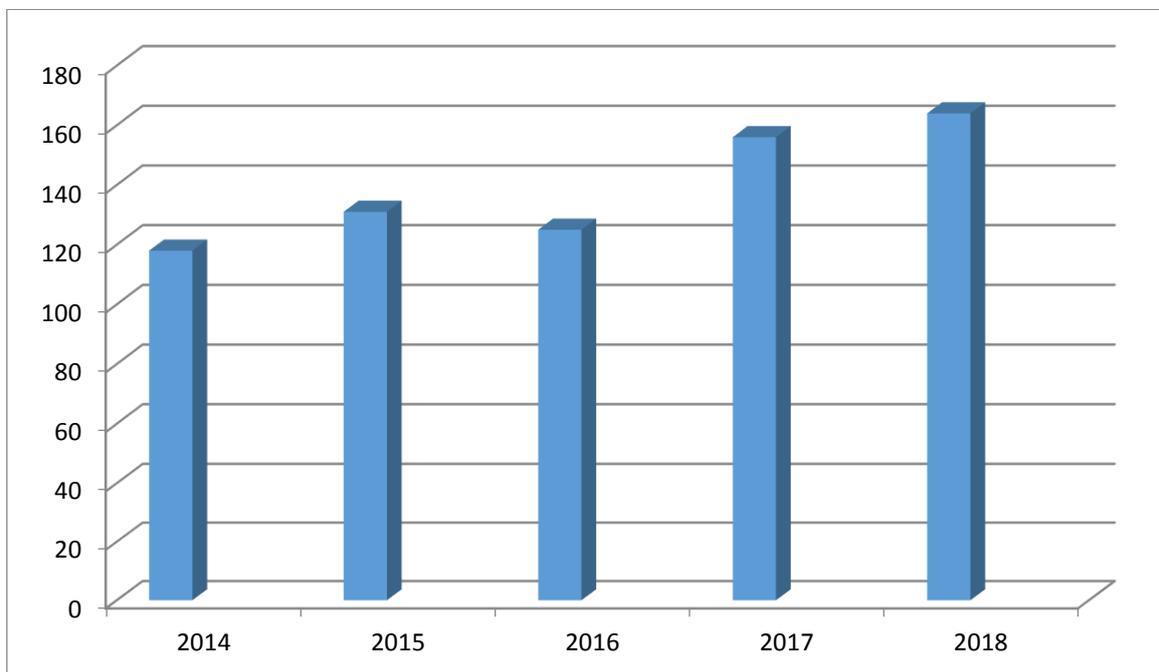
L'évolution de l'activité du Service ACTES Pélican est en lien direct avec une volonté politique nationale et européenne d'une meilleure prise en charge des enfants victimes mais également dans le cadre des violences conjugales.

A- Les désignations reçues en 2018

En 2018 le service a reçu 164 désignations pour 124 mineurs et 185 missions.

La désignation est l'ordonnance, le jugement ou les réquisitions rendus par un magistrat qui donne pouvoir ou mandate l'administrateur ad hoc pour accomplir une ou des mission(s)

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre de désignations depuis 5 ans



1. Répartition par tribunaux

En 2018, les 164 désignations par ressort mandant se répartissent comme suit :

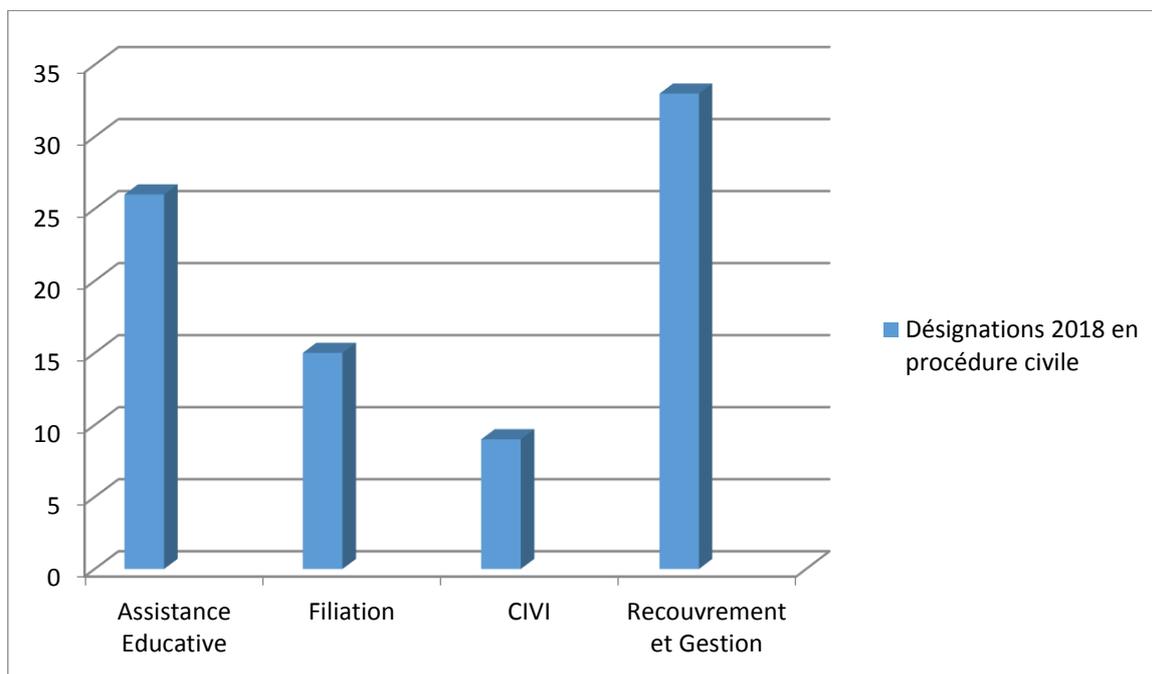
- 82 désignations émanent du ressort du Tribunal de Grande Instance de Nice ;
- 72 désignations émanent du ressort du Tribunal de Grande Instance de Grasse ;
- 10 désignations hors département (Var, Bouches du Rhône....).

Le nombre de désignations par les magistrats de Nice reste supérieur à celui de Grasse mais l'écart entre les deux juridictions se réduit depuis quelques années.

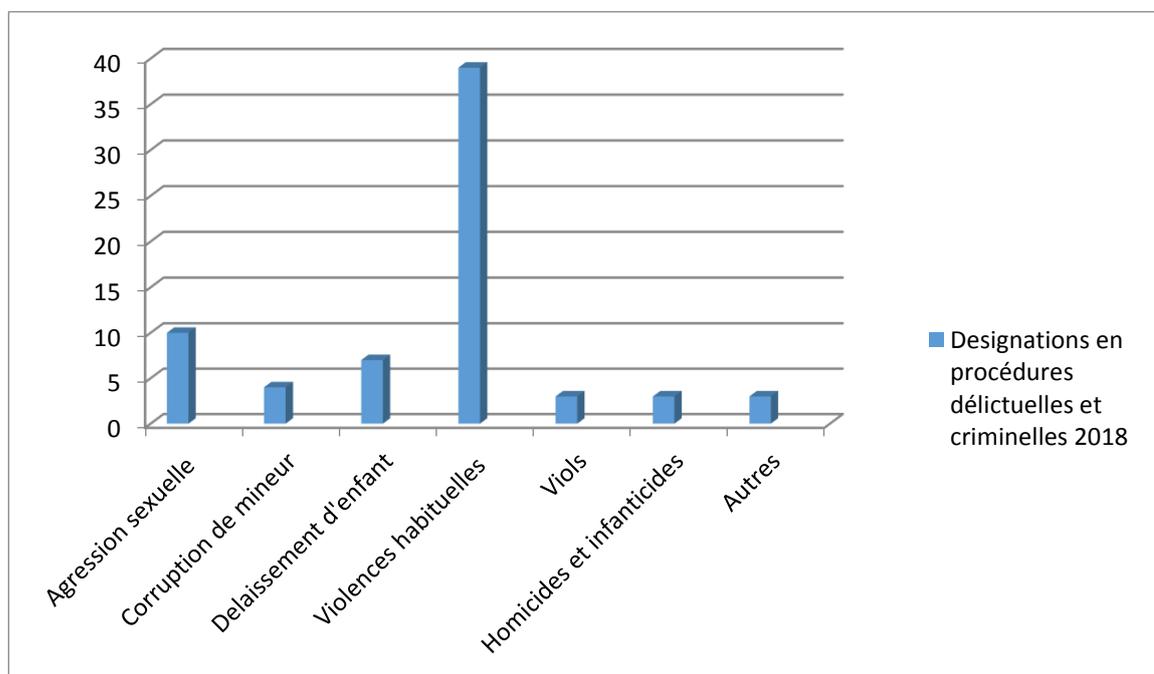
2. Répartition par domaine d'intervention

Les 164 désignations reçues durant l'exercice 2018 se catégorisent comme suit :

83 Désignations en procédure civile



70 Désignations en procédure pénale



11 désignations en Procédure administrative pour des MNA demandeurs de Droit d'Asile

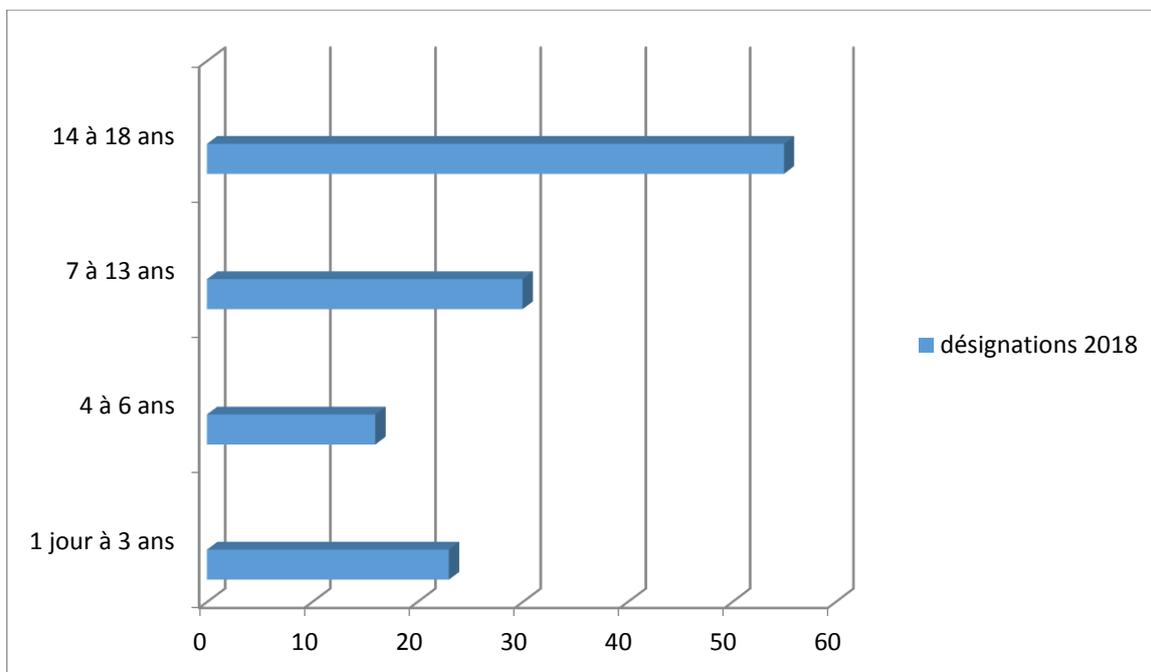
Les graphiques ci-dessus indiquent que le service connaît une augmentation de ses missions sur les procédures en Assistanes Educatives et en Recouvrement le plus souvent liées à une procédure pénale

existante. Les actes de violences physiques ponctuelles, les agressions sexuelles intrafamiliales et délaissement d'enfants constituent l'essentiel des faits délictuels.

Enfin, le nombre de désignations pour les Mineurs Non Accompagnés demandeurs de Droit d'Asile est passé de 2 désignations en 2017 à 11 en 2018.

3. Répartition par sexe et par tranche d'âge

En 2018, 124 mineurs ont été représentés et accompagnés (NB : Une désignation peut concerner un ou plusieurs mineurs) 61 filles et 63 garçons repartis de la façon suivante :



Jusqu'en 2018, les procédures concernaient davantage les victimes de sexe féminin. Aujourd'hui, les agressions sexuelles, et les viols touchent les deux sexes et des enfants de plus en plus jeunes.

B - L'activité globale : les missions exercées en 2018

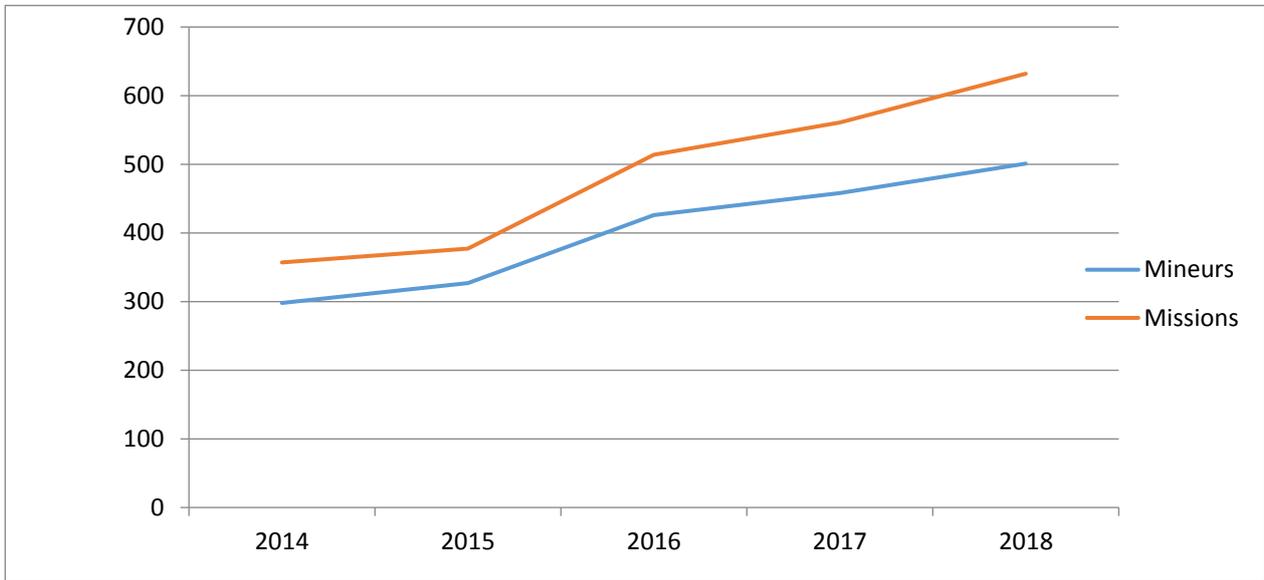
Au 1er janvier 2018, le service démarre son activité avec 387 mineurs et 458 missions toujours en cours.

Nb : l'activité 2018 tient compte des chiffres au 1er janvier 2018 auxquels s'ajoutent les désignations reçues toute au long de l'année.

Sur l'ensemble de l'année 2018, le service a suivi 501 mineurs pour 632 missions.

Au 31 décembre 2018, il clôture son exercice (solde des entrées et des sorties) avec 413 mineurs et 498 missions : soit une augmentation de presque 12% par rapport à 2017

Le schéma ci-dessous expose une croissance régulière et constante depuis la création du service.



NB : une désignation peut donner mandat à représenter plusieurs mineurs (fratrie ou mineurs ayant subi les mêmes faits ou divers mineurs victimes du même agresseur...).

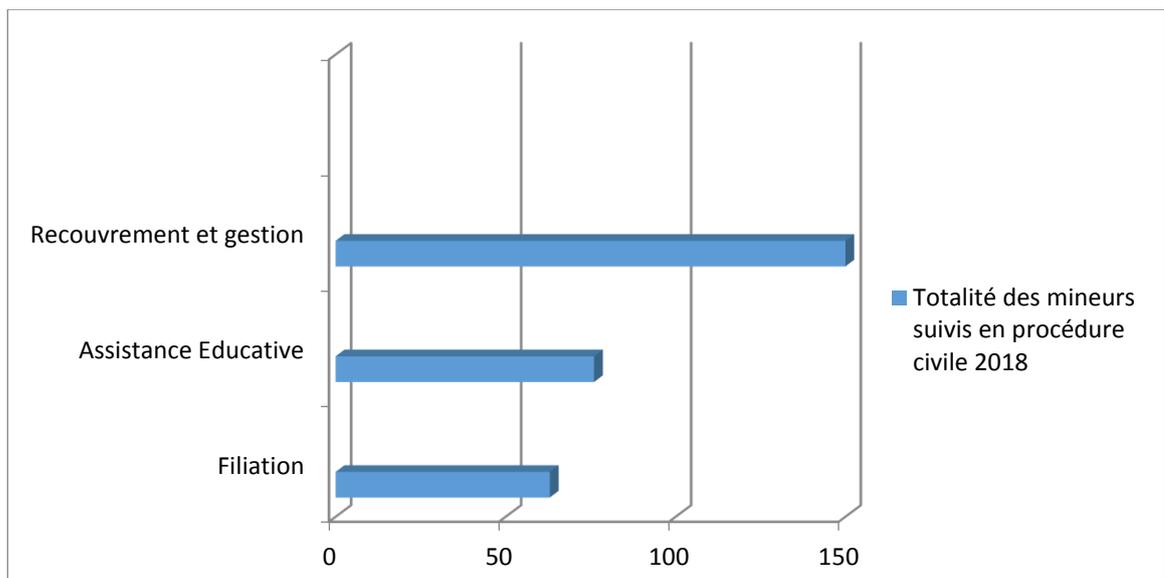
De la même manière, le service peut être désigné dans diverses missions pour un même mineur (exemple : désignation dans la procédure pénale, dans une procédure d'assistance éducative, et dans le cadre de la succession).

Tous au long de l'année 2018, le service a représenté et accompagné 501 mineurs dont 297 filles et 204 garçons :

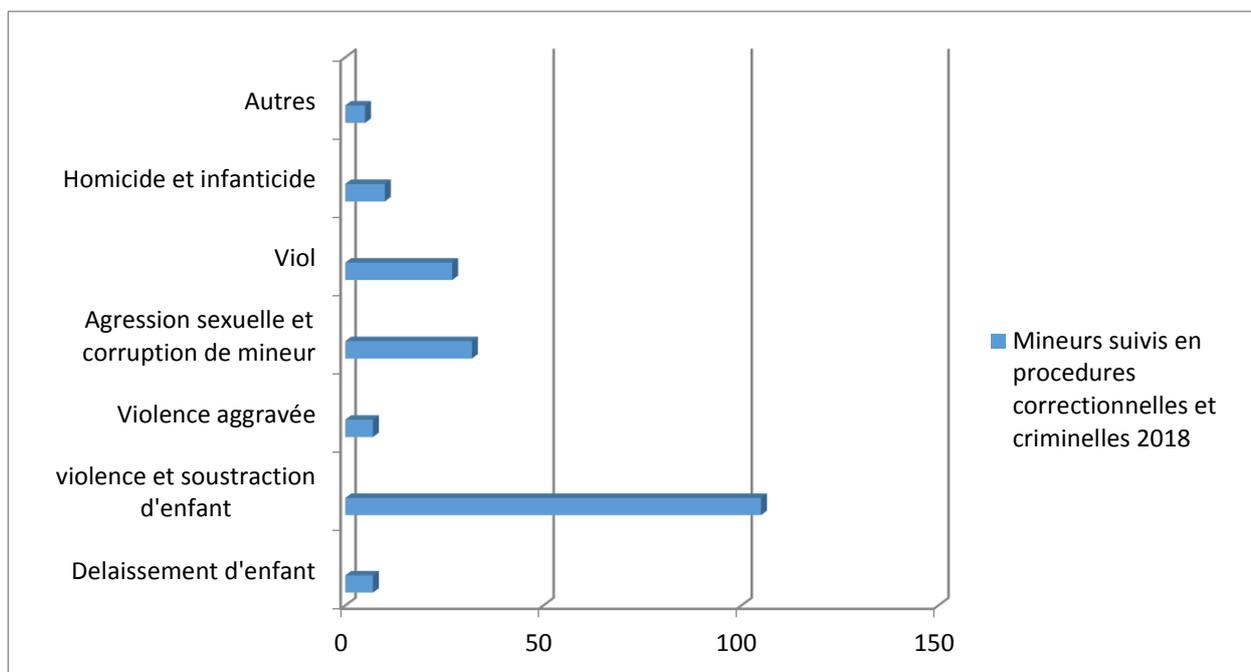
- **139 procédures civiles dont 63 en filiation (contestation de paternité, annulation, reconnaissance) 76 en Assistance Educative**
- **150 procédures en recouvrement et gestion (CIVI, SARVI, gestion....)**
- **193 procédures pénales (correctionnelles et criminelles)**
- **19 procédures administratives de demande de Droit d'Asile**

Soit 9% de mineurs victimes en plus par rapport à 2017 et 11% de plus en nombre de missions.

1) Procédures civiles :



2) Procédures pénales



3) Procédures administratives

Le service a suivi 19 MNA en 2018 contre 13 en 2017. Les demandeurs de Droit d'Asile ont surtout concerné des jeunes filles africaines victimes de traite et de prostitution.

Si leur statut de réfugié n'a pu être obtenu, elles ont néanmoins pu bénéficier de la protection subsidiaire.

Tout au long de l'année 2018, le nombre de procédures judiciaires a augmenté de 12% en 2018 avec 71 missions en plus par rapport à 2017.

Cette augmentation s'explique en partie par le nombre de désignations reçues en 2018 pour les MNA⁴, les violences intrafamiliales, avec délaissements, soustraction d'enfants et surtout les procédures en recouvrement et gestion.

C- Les missions clôturées en 2018

En 2018, 89 missions se sont terminées, soit seulement 14% de l'activité globale.

Sur les 501 mineurs suivis seulement 88 sont sortis du dispositif alors que 124 y sont rentrés ce qui représente 17.6% du nombre total des mineurs accompagnés dans l'année.

Ce stock de missions toujours en cours résulte de l'allongement de la durée des missions :

- Les procédures en instruction ou celles en matière de filiation sont particulièrement longues (en moyenne 3 ans) et liées aux auditions et confrontations mais également aux réalisations d'expertises biologiques, psychiatriques....

⁴ MNA : Mineur non accompagné

- Les mineurs victimes d'infractions pénales sont plus nombreux et plus jeunes ce qui augmente le nombre de missions de recouvrement mais aussi allonge la durée de la gestion jusqu'à majorité (En 2018, seulement 29 remises de fonds ont été faites à majorité et 18 en 2017)
- 60 missions ont été clôturées par la fin des procédures judiciaires

Le Service gère les indemnisations des mineurs victimes jusqu'à leur majorité. Ces derniers étant plus nombreux et plus jeunes à entrer sur le dispositif, la gestion de leurs fonds en est allongée dans le temps.

III. LA REPRESENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS

A. La représentation judiciaire

Sur l'exercice 2018, l'équipe a représenté et accompagné 408 mineurs pour 266 audiences contre 339 mineurs et 249 audiences en 2017.

La pertinence de la présence des enfants est évaluée en équipe lors des réunions hebdomadaires, mais aussi avec les partenaires sociaux (éducateurs, psychologues, médecins...). Suivant l'âge des mineurs, le service prend le soin de fixer, avec eux, des rendez-vous pré et post audience pour les préparer, les informer et répondre à l'ensemble des questions qu'ils se posent sur la procédure et les conséquences des décisions judiciaires.

Les 266 audiences se répartissent comme suit :

- 114 audiences en matière pénale dont 26 Cours d'Appel et 13 Cours d'Assises
- 142 audiences en matière civile.

Les administrateurs Ad Hoc, la psychologue et la juriste ont également accompagné 39 mineurs dans d'autres actes de procédures :

- 22 dans le cadre de représentations judiciaires : auditions, confrontations, expertises diverses.
- 17 dans le cadre de représentations administratives : convocation OFPRA, Préfecture,

En 2018, le service a effectué un total de 308 représentations tant en audiences qu'en assistance et soutien.

Une lecture comparative des différences audiences permet de constater :

- **Une augmentation très importante du nombre d'audiences en Cour d'Appel, en Cour d'Assises et à la Cour Nationale du Droit d'Asile,**
- **Une augmentation du nombre d'accompagnement en Préfecture et à l'OFPRA pour les MNA.**

Un mineur n'est convoqué à un entretien à l'OFPRA qu'après étude et enregistrement complet de son dossier de demandeur d'asile complété par son récit de vie. Ce dossier est retiré en Préfecture après la prise d'empreintes et le contrôle EURODAC.

Différents déplacements à la Préfecture sont également organisés pour renouveler les titres de séjours provisoires délivrés en attente de la décision de l'OFPRA.

Concernant les expertises médicales et gynécologiques, elles sont souvent indispensables pour étayer les récits de vie des mineures excisées ou victimes de traite mais également pour les viols.

B. L'accompagnement des mineurs et de leur famille

Suivant le guide méthodologique des administrateurs *ad hoc* du Ministère de la Justice réactualisé en 2014 « ***l'aspect humain de la mission d'accompagnement apparaît primordial puisque***

l'administrateur ad hoc doit veiller au respect de la personne de l'enfant, ce qui comprend notamment une vraie prise en considération de sa parole et de ses droits ».

C'est pourquoi, les administrateurs *ad hoc*, la juriste et la psychologue s'attachent à nouer une relation de confiance avec le mineur dès la désignation du service par le magistrat.

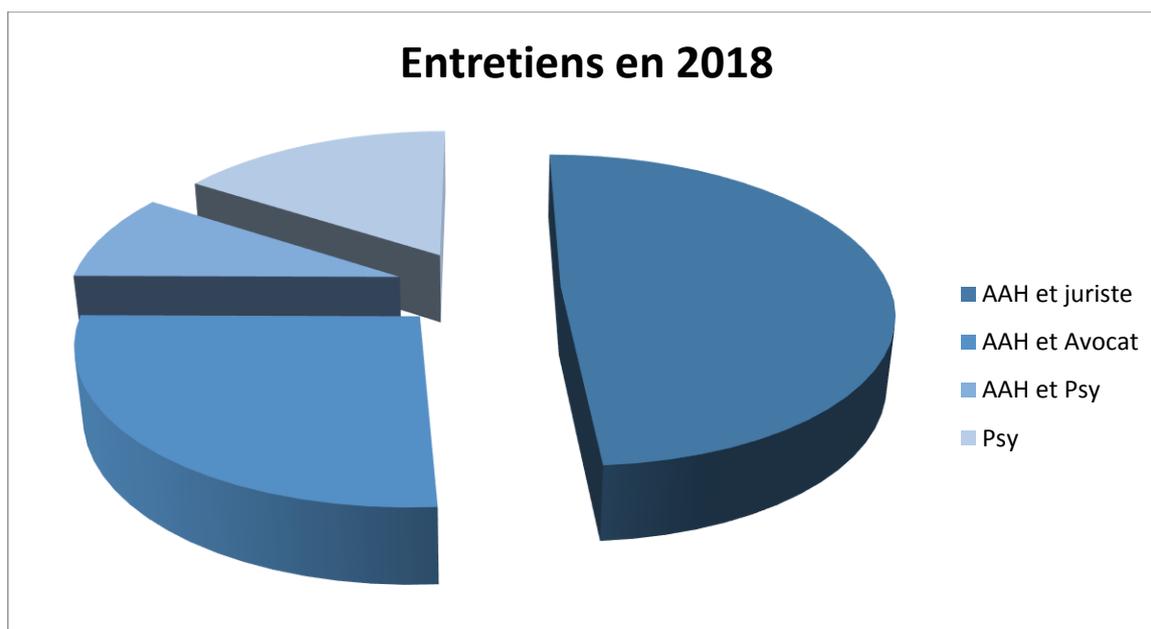
Sur l'année 2018, l'équipe pluridisciplinaire a mené 221 entretiens :

- **108 par les administrateurs *ad hoc* et la juriste**
- **58 par les administrateurs *ad hoc* et les avocats**
- **35 par la psychologue**
- **20 en binôme (administrateurs *ad hoc* et psychologue).**

La psychologue propose un soutien psychologique aux mineurs ou à leurs familles tout au long de la procédure. Elle intervient également en soutien aux administrateurs *ad hoc* sur des situations nécessitant une expertise et un éclairage psychologique. Dans certaines situations sensibles liées à des procédures criminelles dans le cadre d'homicide, elle a en charge la mission avec la juriste.

Lors de réunions d'équipe, la psychologue ainsi que la juriste sont des personnes ressources. Elles apportent leur expertise et leur éclairage dans l'analyse des situations évoquées.

Le graphique ci-après reprend le nombre des entretiens réalisés pour l'année 2017, en fonction des personnes conviées.



En 2018, les membres de l'équipe (administrateurs *ad hoc*, psychologue et juriste) ont participé à 12 synthèses et 27 points techniques au sein des MSD en présence des Responsables Territoriales de la Protection de l'Enfance et des travailleurs sociaux permettant une meilleure compréhension de la situation et de l'environnement familial de l'enfant. La prise en charge du mineur est ainsi d'une plus grande efficacité.

C. Les différents intervenants autour d'une situation

1. Du milieu judiciaire et institutionnel :

Les Magistrats du Palais de Justice de Grasse et du Palais de Justice de Nice, la Cour d'Appel d'Aix en Provence et la Cour de Cassation, Greffiers, Bureau d'Aide Juridictionnelle : en lien du début à la fin de la procédure – Consultation des copies de dossier – Echanges avant et après Audience avec l'administrateur *ad hoc* et les magistrats, ainsi que les greffiers.

Le Bureau d'Aide aux victimes mineurs portée par le Procureur Général de Nice et l'Association MONTJOYE installé au sein même du Tribunal pour Enfants de Nice.

Les Avocats : En lien du début à la fin de la procédure – Consultation des copies de dossier – Rencontre avant et après Audience avec l'administrateur *ad hoc* et le mineur afin de préparer l'audience – Point régulier sur la situation de l'enfant – Courriers d'information d'une situation de danger aux magistrats – Dossier CIVI....

Les Experts à la Cour d'Appel d'Aix en Provence : Accompagnements aux différentes expertises psychologiques ou psychiatriques voire médicales du mineur,

La Brigade des Mineurs, Commissariats, Gendarmeries, BPDJ⁵ : enquête préliminaire ou en Instruction – Accompagnements des enfants victimes aux auditions – dépôt de plainte,

Les Assistantes Sociales des différents Commissariats de Police : Echanges sur certaines situations notamment dans les dossiers de violences conjugales et/ou maltraitance de l'enfant,

Les Interprètes : en cours d'Audience ou dans les dossiers de mineurs non accompagnés demandeurs de Droit d'Asile,

OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), **CNDA** (Cour Nationale du Droit d'Asile) : en lien du début à la fin de la procédure administrative sur la demande de Droit d'Asile ou la protection subsidiaire afin d'obtenir le statut de réfugié au mineur,

Les Préfectures, Mairies : Pour l'obtention de récépissé de circulation, le dossier de dépôt pour l'OFPRA et les actes de naissances ou décès,

Le fond de garantie (SARVI - CIVI) : Pour l'obtention des dommages et intérêts

Le Bureau d'Aide Juridictionnelle de Nice ou de Grasse : Pour obtenir l'accord de l'aide juridictionnelle qui permet au Service Actes Pélican de bénéficier d'un Avocat rémunéré par l'Etat et d'un Huissier,

Les Huissiers : Ils sont nommés par le Bureau d'Aide Juridictionnelle

⁵ **BPDJ** : Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile

Le SPIP⁶ et CPIP Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation : En cas de non-respect du contrôle judiciaire – D'indemnisation du condamné à la victime

2. Du milieu social, associatif et scolaire :

Les Responsables Territoriaux, Maisons des Solidarités Départementales (Responsables MSD⁷ – Educateurs - Assistantes Sociales – Psychologues - Puéricultrices de PMI⁸...) : Echanges d'information sur la situation de l'enfant – Evolution – Changement de situation de la famille – Point Technique – Synthèse – Rencontre enfants mineurs – Travail avec les Familles d'Accueil – Orientation Scolaire...

Les Pouponnières (Responsables – Psychologues – Puéricultrices - Auxiliaires de puéricultrices...)

Evolution de l'enfant – Projet de l'Enfant – Perspective d'orientation – Soins – Suivi Médical

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social, Foyers d'Urgence, SIPAD⁹ : Evolution de l'enfant au sein du Foyer – Projet Individuel de l'enfant

Les Centres Maternels : Pour la mère mineure avec enfant

La Fondation de Nice – Patronage Saint Pierre ACTES (AED¹⁰ – SAP¹¹ - Service migrant CADA¹² - MET¹³ et foyers.....) Travail en transversalité sur des situations communes

Toutes les Associations Montjoye, ALC¹⁴.... Collaboration avec ces différentes associations afin de pouvoir orienter les familles qui ont besoin de soutien dans leurs démarches

Les Associations tutélaires : APOGE, UDAF : Pour les mineurs qui seront placés à leur majorité sous tutelle ou curatelle

Les Ecoles Primaires, Collèges, Lycées (Directeur – CPE¹⁵ – Psychologue - Infirmier) : Evolution Scolaire – Orientation – Echanges sur la situation du jeune mineur tout au long de la procédure

3. Du milieu médical :

Les Médecins ou psychologues privés et en Hôpitaux, PMI : Accompagnement aux expertises médicales – Suivi médical ou psychologique de l'enfant

⁶ **SPIP** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

⁷ **MSD** : Maisons des Solidarités Départementales

⁸ **PMI** : Protection Maternelle Infantile

⁹ **SIPAD** : Structure Intersectorielle Pour Adolescents Difficiles

¹⁰ **AED** : Aide Educative à Domicile

¹¹ **SAP** : Service d'Accompagnement à la Parentalité

¹² **CADA** : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile

¹³ **MET** : Maison de l'Enfance de la Trinité

¹⁴ **Association ALC** : Accompagnement-Lieux d'Accueil-Carrefour éducatif et social

¹⁵ **CPE** : Conseiller Principal d'Education

Les Laboratoires d'expertises génétiques : Accompagnement aux expertises génétiques

Les Psychologues des Centres Médico Psychologique de Secteur : Suivi psychologique de l'enfant

4. Du milieu financier et bancaire :

Les Banques : Service des professions judiciaires et des mineurs sous-représentation judiciaire : Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, CIC

Les Assurances : Toutes les compagnies et leurs experts dès lors que les préjudices physiques sont importants

Les Notaires : Nommés par le Tribunal de Grande Instance en procédure de Liquidation Partage

Les régies d'avances de recettes des tribunaux et les Greffiers en chef : Pour les règlements des mémoires et pour le contrôle des gestions des comptes bancaires des mineurs.

D. La gestion des fonds

Les procédures de recouvrements et la gestion financière sont confiées à la coordinatrice du service.

Au 1^{er} janvier 2018, le volume financier du service représente 767 548€ soit 28% de plus qu'en 2017 placés sur 259 comptes bancaires pour 130 mineurs.

Dès le début de l'année, un compte rendu de gestion annuelle par mineur arrêté au 31 décembre de l'année précédente doit être adressé au Greffier en chef du Tribunal de Grande Instance mandant.

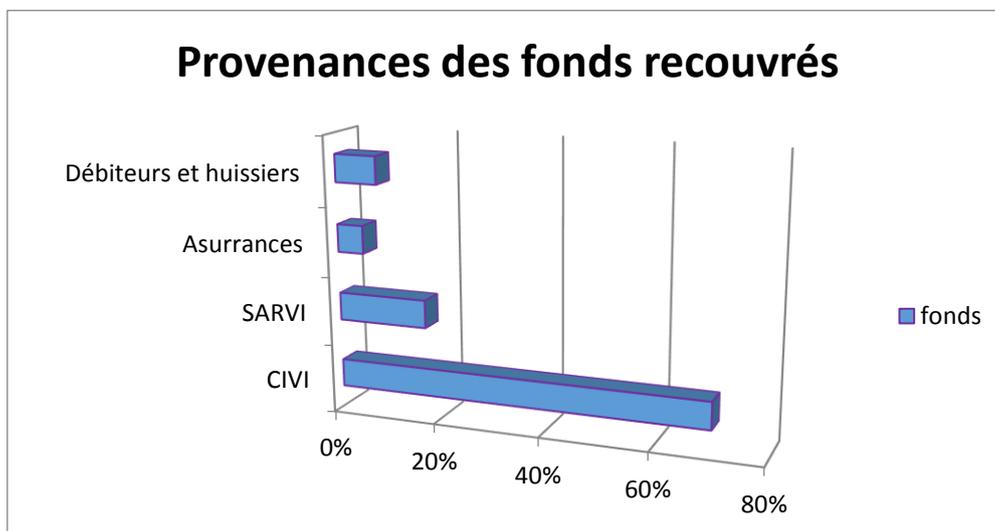
Pour la gestion de l'exercice 2017, **166 comptes rendus de gestion** ont été envoyés en 2018 soit 30 de plus que l'année 2017.

Chaque relevé de comptes reçu doit être vérifié. En cas de débit, il doit être expressément justifié. En effet, les seules opérations débitrices autorisées sur ces comptes sont en conformité avec les ordonnances rendues par le Juge des Tutelles ou imposées par le Trésor Public.

Durant 2018, le service a recouvert pour le compte des mineurs 448 665 € (dont 250 000 € pour une indemnisation pour homicide de 258 000€) auprès du Fond de Garantie par la saisine de la CIVI¹⁶ ou du SARVI¹⁷, des compagnies d'assurance, des condamnés débiteurs et le cas échéant par exécutions forcées par voie d'huissiers.

¹⁶ **CIVI** : Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions

¹⁷ **SARVI** : Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions



Le plus souvent, les fonds recouverts correspondent aux dommages et intérêts versés en réparation des préjudices subis par ces mineurs. Le service peut aussi gérer les successions et rentes éducatives dans les cas d'homicide.

Ils sont placés sur des comptes bancaires ouverts au nom des mineurs, sous-représentation judiciaire du Service ACTES Pélican, rémunérés et bloqués jusqu'à leur majorité sous contrôle du Juge des Tutelles des mineurs.

En fonction des sommes perçues et de l'âge des mineurs, la coordinatrice opte pour différents produits financiers. En effet, selon les magistrats, les placements se doivent d'être diversifiés mais aussi réévalués périodiquement en fonction de l'âge de l'enfant afin d'optimiser leur rentabilité ou suivant leurs projets.

Tout au long de l'année, la coordinatrice a procédé à l'ouverture de 46 comptes bancaires.

Les placements ont généré un total de **27 560 €** d'intérêts.

Sur l'ensemble de l'année 2018, le service a ainsi géré un patrimoine financier de :

- **889 569€ placés sur 317 comptes bancaires pour 161 mineurs.**

Le service a procédé à la remise de **190 665 €** aux mineurs devenus majeurs ou aux représentants légaux voire à l'Aide Sociale à l'Enfance suivant décision du Juge des tutelles.

A leur majorité, la coordinatrice reçoit en entretien ces jeunes adultes pour évoquer ensemble les placements réalisés, les conseiller, mais aussi connaître l'évolution de leur parcours, et dans certaines situations de revenir sur la raison qui a conduit à l'indemnisation.

La coordinatrice adresse ensuite au Juge des Tutelles un rapport de fin de mission et au Greffier en chef un rapport de gestion ainsi qu'un compte rendu de clôture de gestion.

Au 31 décembre 2018 le volume financier restant est de 715 806 € placés sur 271 comptes bancaires.

IV. GESTIONS DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

A. Charges de la section d'exploitation

GROUPE I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Budget réalisé 2017	Budget exécutoire 2018	Budget réalisé 2018	Ecart
22 955,30 €	20 638,00 €	31 464,08 €	10 826,08 €

Cet écart de 10 826,08 € s'explique d'une part par des déplacements plus nombreux à l'Office Français de Protection des réfugiés et des apatrides à Paris de Mineurs Non Accompagnés. Equipement en téléphonie mobile de tous les salariés sachant que les coûts ont été négociés et qu'il y aura de ce poste en 2019 ; Les locaux de Gassin ont été équipés en fibre pour améliorer le débit des liaisons internet.

GROUPE II : dépenses afférentes au personnel

Budget réalisé 2017	Budget exécutoire 2018	Budget réalisé 2018	Ecart
296 316,71 €	302 394,00 €	315 464,76 €	13 070,76 €

Cet écart de 13 070,76 € correspond : d'une part à des rémunérations d'honoraires d'avocats sur des procès en Assises et d'autre part à d'autres charges de personnel incluant des gratifications des stagiaires intervenus en 2018 sur le service. Il est à noter le coût de départ à la retraite de la chef de service de 10 800€.

GROUPE III : dépenses afférentes à la structure

Budget réalisé 2017	Budget exécutoire 2018	Budget réalisé 2018	Ecart
29 460,39 €	28 992,00 €	30 303,11 €	1 311,11 €

Budget réalisé 2017	Budget exécutoire 2018	Budget réalisé 2018	Ecart
348 732,40 €	352 024,00 €	377 231,95 €	25 207,95 €

B. Produits de la section d'exploitation

GROUPE I : produits de la tarification et assimilés

Budget réalisé 2017	Budget exécutoire 2018	Produits réalisés 2018	Ecart
0	0	0	0

GROUPE II : autres produits relatifs à l'exploitation

Budget réalisé 2017	Budget exécutoire 2018	Produits réalisés 2018	Ecart
353 463,30 €	352 024,00 €	364 270,92 €	12 246,92 €

Dans le cadre de ses missions, le service Pélican est soumis aux obligations administratives fixées par les codes de procédures pénales, civiles et administratives mais aussi aux obligations comptables et financières. Le remboursement des mémoires de frais suivant le barème instauré par le décret du 10 juillet 2008 correspond à 19 823,61 € pour l'année 2018.

L'écart sur le groupe correspond au remboursement sur salaires du Compte Epargne Temps de la chef de service partie en retraite.

GROUPE III : produits financiers et produits non encaissables

Pas de produits réalisés en 2018.

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)

Budget réalisé 2017	Budget exécutoire 2018	Produits réalisés 2018	Ecart
353 463,30 €	352 024,00 €	364 270,92 €	12 246,92 €

Le résultat déficitaire à affecter après régularisation des dépenses non opposables des comptes administratifs 2018 est de 13 662,03 €

Nous sollicitons l'affectation de ce résultat en report à nouveau déficitaire compensé par la réserve dans le cadre du CPOM.

V. CONCLUSION : Enjeux et perspectives

L'activité 2018 vient confirmer celle de 2017.

Les désignations des administrateurs ad hoc sont en constante augmentation et témoignent de la volonté judiciaire de faire de l'Administrateur *ad hoc* un acteur essentiel dans la protection de l'enfance maltraitée.

Au 1^{er} janvier 2018, le service a démarré son activité avec 387 mineurs et 458 missions en cours.

Au 31 décembre 2018, il la clôture avec 413 mineurs et 498 missions en cours.

Les faits notables de 2018

Depuis le début de l'année 2018, le service désormais appelé « ACTES Pélican / SAP compte deux dispositifs distincts et s'inscrit dans la stratégie de mutualisation des moyens de la Fondation de NICE :

- **Le 1^{er} dispositif concerne les Administrateurs ad hoc**
- **Le 2^{ème} celui du Soutien et accompagnement à la Parentalité en milieu carcéral**

Pour 2018, le service a reçu 164 désignations et 124 mineurs ont été accompagnés, soit 61 filles et 63 garçons.

Il a suivi 19 Mineurs Non Accompagnés en 2018 contre 13 en 2017.

Le service a accueilli trois étudiants stagiaires dont deux élèves avocat pour un stage d'une durée de 6 mois et une étudiante en Master 2 de la Faculté de Droit de NICE. Chacun d'eux a pu mettre à profit son enseignement en partageant avec les membres de l'équipe ses connaissances et acquérir de l'expérience.

Les perspectives 2019

- Renforcer notre expertise sur :
 - o La traite et la prostitution des mineurs non accompagnés MNA
 - o La radicalisation des familles
 - o Les troubles du comportement des mineurs liés aux traumatismes vécu
- Conforter l'installation du Bureau d'Aide aux Victimes mineurs de l'association Montjoye sur le ressort du TGI de NICE
- Développer notre participation et partenariat pour la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants
- Poursuivre l'identification du Service auprès des partenaires et institutions (Magistrats, Aide Sociale à l'Enfance...)
- Renouveler le Comité de suivi Pélican/ SAP en octobre 2019 avec l'ensemble des financeurs et des partenaires
- Poursuivre le travail de transversalité avec tous les autres services de la Fondation.
- Finaliser le projet de service
- Mettre en musique les orientations de la Fondation de Nice PSP-ACTES
- Mineurs Non Accompagnés

— ANNEXES

Annexe n° 1 : Récapitulatif chiffré de l'activité 2018

Nouvelles désignations pour 2018

- 164 désignations reçues
- 124 nouveaux mineurs
- 185 missions :
 - 82 mandats du TGI de Nice
 - 72 mandats du TGI de Grasse
- 10 hors département 06

Activité globale pour 2018

- File active au 31/12/17 :
 - 387 mineurs
 - 458 missions
- Totalité de l'activité : 501 mineurs / 632 missions
- 88 mineurs sortis du dispositif
- File active au 31/12/18 :
 - 413 mineurs
 - 498 missions

Représentation et accompagnement des mineurs

- 308 représentations judiciaires :
 - 266 audiences (1114 audiences pénales, 1142 audiences civiles)
Dont 26 Cour d'Appel et 13 Cour d'Assises
 - 39 représentations (31 en matière pénale, 13 pour le Droit d'Asile).
- 221 interventions des Administrateurs ad hoc et Juriste
- 55 interventions du Psychologue
- 12 synthèse avec les RTPE et 27 points techniques MSD

Recouvrement et Gestion financière

- Gestion au 01/01/2018 : 767 548 € placés sur 259 comptes pour 130 mineurs
- 448 665 € de fonds recouverts
- 48 nouveaux comptes bancaires ouverts
- 190 665 € de fonds restitués
- Gestion au 31/12/18 : 715 806 € placés sur 271 comptes
- 166 comptes rendu de gestion sur l'exercice 2018

Développer la communication interne et externe	<ul style="list-style-type: none"> Intervention lors de la Conférence du 22/03/2018 sur le Parcours de l'enfant victime « de la révélation au procès » Comité de Pilotage FEHAAH Services de la Fondation Participation aux groupes de réflexion sur la Violence faite aux femmes et enfants avec la Préfecture des Alpes Maritimes et les partenaires institutionnels Conforter l'installation du Bureau d'Aide aux victimes mineurs Réunions de service et Réunions pédagogiques 	2017 2018	Relevés des décisions prises Compte rendu de réunion -	- 3 Administrateurs ad hoc référents pour la Fondation de Nice Toute l'équipe
Poursuivre les formations collectives et individuelles	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la Formation individuelle sur la prise en charge des MNA demandeurs de Droit d'Asile et victimes de traite Veille juridique et judiciaire Supervision mensuelle : espace collectif pour l'analyse des pratiques 	2017 à 2018	Comptes rendus de formations et/ou outils fournis par l'organisme de formation	2 personnes - Toute l'équipe
Affirmer la spécificité du Service ACTES Pélican comme un maillon indispensable dans la protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> Implication des administrateurs <i>ad hoc</i> et de la juriste dans l'évolution de la législation nationale et européenne ainsi que la jurisprudence sur les mineurs victimes Prise en compte de la mission de l'administrateur <i>ad hoc</i> par le Défenseur des droits, et le Ministère de la Justice et l'Aide Sociale à l'Enfance 	2016 jusqu'à ce jour	Décisions judiciaires rapports	- Recommandations de la FENAHH prises en compte dans l'élaboration de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant Règlementations nationales et européennes

INDICATEURS DE RESULTATS	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de désignations pour l'année Nombre de mineurs restants en file active Nombre d'audiences Nombre d'entretiens menés par les administrateurs <i>ad hoc</i> et juriste et psychologue Nombre de comptes bancaires gérés 	<ul style="list-style-type: none"> 156 désignations pour 117 mineurs 458 mineurs sur l'activité globale 249 audiences 342 entretiens 259 comptes bancaires pour 130 mineurs 	<ul style="list-style-type: none"> - 164 désignations pour 124 mineurs - 501 mineurs sur l'activité globale - 266 audiences - 276 entretiens - 271 comptes bancaires pour 166 mineurs
INDICATEURS DE REFERENCES		
<ul style="list-style-type: none"> - Guide méthodologique de l'administrateur ad hoc du ministère de la Justice « Représentation judiciaire et accompagnement des enfants victimes d'infractions sexuelles » 2014 - Code Civil et Code de Procédure Civile - Code Pénale et Code de Procédure Pénale - Jurisprudence - Code CESEDA - Code de l'action sociale et des familles 		
INDICATEURS D'EFFICIENCE		
<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation par la reconnaissance du statut de mineur victime et indemnisation de la victime 		